

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 25 Février à 18h20, s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

**Étaient présents :** Elisabeth Bousquet, Frédérique Boret, Daniel Hobmaier, Sylvia Jouhanneau, Fabrice Redoules et Dominique Colombo.

**Également présente :** Bénédicte Peyrard, secrétaire de la mairie des Arques

**Absents excusés :** Rémy Soullignac, Fabrice De Nardi, Roger Bourhoven qui donne pouvoir à Elisabeth Bousquet, Sylvia Goulding qui donne pouvoir à Frédérique Boret

**Convocation du 20/01/2019**

Secrétaire de séance : Frédérique Boret

**I – Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 Janvier 2019.**

**Vote à l'unanimité par 9 voix, et validation.**

**II – Délibération relative au vote du Compte Administratif, du Compte de Gestion et de l'Affectation du Résultat**

Après avoir distribué à chacun des conseillers le tableau récapitulatif du Compte Administratif et du compte de gestion du budget principal, une synthèse de l'exécution du budget, ainsi que le tableau d'affectation du résultat, Bénédicte Peyrard en donne lecture ainsi que Daniel Hobmaier. La secrétaire répond ensuite aux questions. Daniel Hobmaier suggère de détailler, pour l'assemblée, les différences observées tant en dépenses qu'en recettes, ce qui est fait pour l'essentiel, les documents complets restant à la disposition de chacun. Il ressort que les dépenses d'investissement concernent principalement les réserves incendie et la rénovation de la croix de St André, l'augmentation de recettes, quant à elles, résultant d'un trop versé d'assurance.

Jérôme Bonafous, après avoir remercié Bénédicte Peyrard pour son exposé, quitte la salle. Elisabeth Bousquet soumet au vote le Compte Administratif et le compte de gestion 2018 qui s'établissent comme suit :

en euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>RÉSULTATS REPORTES</b>		160 094,31		6 867,67		166 961,98
<b>OPÉRATIONS DE L'EXERCICE</b>	105 245,58	155 716,17	64 088,23	7 194,92	169 333,81	162 911,09
<b>TOTAUX</b>	<b>105 245,58</b>	<b>315 810,48</b>	<b>64 088,23</b>	<b>14 062,59</b>	<b>169 333,81</b>	<b>3290873,07</b>
<b>RÉSULTATS DE CLÔTURE</b>		210 564,49	50 025,64			160 538,85
<b>RESTES A RÉALISER</b>			2 421,69	- 7 560,00		5 138,31
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>105 245,58</b>	<b>315 810,48</b>	<b>66 509,92</b>	<b>21 622,59</b>	<b>171 755,50</b>	<b>337,433,07</b>
<b>RÉSULTAT DÉFINITIF</b>		<b>210 564,90</b>	<b>44 887,33</b>			<b>+165 677,57</b>

ainsi que le report en fonctionnement du résultat de 165 677,57 euros

**VOTE POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**

### **III – Délibération pour lutter contre le frelon asiatique par une participation communale pour les propriétaires privés de la commune des Arques**

Le maire informe l'assemblée que deux entreprises ont répondu à la demande de devis dont il donne le détail. L'entreprise la mieux disante, Allo Frelon, est retenue. Une réserve de 1200 euros sera donc provisionnée sur le compte 6188, Autres Frais Divers, permettant la destruction de dix nids de frelons. Il est rappelé qu'il s'agit d'interventions sur des parcelles privées et qu'elles seront exécutées par ordre chronologique de déclaration en mairie.

**VOTE POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**

### **II – Délibération relative à la création d'une réserve incendie au lieu-dit « Gary » et modalités de financement**

Suivant la planification établie avec le SDIS, il s'agit d'implanter une quatrième citerne à « Gary » sur un terrain identifié, pour un montant H.T. de 25 000,00 euros répartis comme suit :

- autofinancement de 11 250 euros H.T. auquel s'ajoute un montant de T.V.A. de 5 000 euros, soit 16 250 T.T.C.
- subventionnement de l'Etat, DETR, de 30% soit 7 500,00 euros H.T. et du Département, FAST, de 25% soit 6 250,00 euros H.T., pour un montant total H.T. de 13 750 euros auquel s'ajoute un montant de T.V.A. de 2 750 euros

**VOTE POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**

### **II – Questions diverses**

Estimation de la dotation forfaitaire : 44 667 euros, en très légère baisse de 64 euros correspondant à une diminution de la population de un habitant.

Révision de la toiture de l'église : le maire suggère de recourir au SDAI auquel nous pouvons prétendre, qui dispose d'une ingénierie Monuments Historiques

Adressage : numérotation des maisons (courrier, secours, cartographie). Une étude permettrait d'envisager la nécessité et les options afin d'en débattre, l'obligation concernant seulement les communes de plus de 2 000 habitants

Aliénation d'un chemin plus affecté à l'usage public

Réalisation de l'achat en commun entre Gindou et Les Arques de la grange de Bouygues

Dans l'hypothèse d'une non rectification des propos considérés comme diffamatoires : déclenchement de la procédure

Déchets verts : le volume des branches entreposées sur l'espace communal réservé dépassant vraisemblablement l'usage des seuls habitants de la commune, il est envisagé de fermer cet espace afin de le réserver aux cantonniers uniquement.